20ème Année - Numéro 2 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70%) Le Num. L. 50 - 23 Janvier 1972

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

Où sont... les racistes?

Selon l'auteur anonyme d'un article publié dans «La Voce dei Repubblicani (organo del PRI di Aosta)» sous le titre «Bilinguismo», nous serions des ... «razzisti»!

Pourquoi cette formidable accusation?

Parce que, dans notre numéro du 20 décembre, nous avons commis les crimes suivants de ... lèse-humanité:

1° nous avons constaté avec plaisir que «des conseillers et des assesseurs régionaux commencent à s'exprimer en français quand ils doivent répondre aux conseillers unionistes. En outre, le nombre des conseillers valdôtains de différents partis qui répondent en français à l'appel ne cesse d'augmenter»;

2° nous avons félicité M. Dujany d'avoir déclaré, lors d'une assemblée de D.P. à Saint-Vincent: «il n'existe qu'une seule méthode (pour défendre la langue française) et c'est la même pour tous: il s'agit de l'usage quotidien, continu de la langue»;

3° nous avons fait observer cependant à M. Dujany que sa conduite démentait ses paroles, puisqu'il a prononcé les trois-quarts de son discours en italien (la conclusion seulement était en français). Nous faisions remarquer en outre que les autres orateurs d.p. (une douzaine) n'ont parlé qu'en italien et que le communiqué approuvé à l'issue de la réunion a été rédigé et publié exclusivement en langue italienne.

Voilà les passages de notre article que l'anonyme de «La Voce» cite à notre charge dans son journal et sur lesquels il prétend fonder son accusation de «racisme»!

Comment est-il admissible de pousser jusqu'à ce point la mauvaise foi ou la confusion des idées?

En quoi le fait de nous réjouir que des conseillers régionaux se remettent

(Suite page 1)

TROIS FAÇONS D'UNIR LES VALDOTAINS

(UNE SEULE EST LA BONNE)

Ce que les Valdôtains sentent chaque jour davantage et avec plus d'intensité que tout autre problème politique, c'est le besoin de s'unir entre eux. Mais ce qui les sépare encore profondément et les empêche de s'unir, c'est avant tout la façon de concevoir cette union.

Il y a trois sortes d'unions possibles, au moins théoriquement: a) une union fondée sur un passé commun et sur la conservation de l'héritage ancestral; b) une union fondée sur les intérêts, présents ou futurs; c) une union fondée en même temps sur les deux bases précédentes.

Les deux premières, prises séparément, constituent une condition nécessaire mais non une condition suffisante d'union solide, durable et vraiment féconde. L'attitude du conservateur est timorée et stérile, la conduite du progressiste est téméraire et irresponsable. La première est d'un vieillard, la seconde, d'un adolescent. La troisième seulement est l'expression de la maturité et du courage.

Est-ce à dire que nous sommes des partisans de la théorie du «juste milieu»?

Pas le moins du monde!

Monsieur juste-milieu n'est qu'une variété du conservateur, un conservateur chancelant, un conservateur qui fait la part du feu, autrement dit un opportuniste et un superficiel, l'expression même de l'opportunisme et de la superficialité. Un juste-milieu est incapable de construire comme de conserver; en revanche, il possède comme personne l'art de partager, c'est-à-dire pratiquement de dissiper, de détruire ce qui a été construit par les autres. C'est un démolisseur, et d'autant plus redoutable qu'il n'a pas conscience du mal qu'il fait, ... ou plus exactement qu'il laisse faire, qu'il s'efforce même de justifier par ses sophismes de primaire et de couard. Ce n'est pas même un égalitaire, car pour être égalitaire il faut un courage qui lui manque totalement; c'est un «proportionnaliste», s'il est permis de nous exprimer ainsi, un proportionnaliste non du mérite mais de la force, - qu'elle réside dans l'argent, dans le privilège, dans le nombre, dans la mode ou dans une autre quelconque de ses expressions du moment. Il n'est comparable ni au rocher sur lequel se brisent

(Suite page 3)

AU CONSEIL DE LA VALLEE

INTERPELLATION DE M. CAVERI CONCERNANT LA COMPENSATION DES DOMMAGES CAUSES PAR L'ELARGISSEMENT DE LA NAT. 26 A' LA SALLE.

Le conseiller Caveri a présenté en date du 19/1/72 l'interpellation suivante au Président de la Junte régionale:

Le conseiller Régional soussigné interpelle le Président de la Junte Régionale, pour savoir s'il entend solliciter de l'Anas le paiement des dommages causés par l'élargissement de la route 26, dans le territoire de La Salle (Derby).

Aoste, ce 19/1/72

S. Caveri

UNIR LES VALDOTAINS

(Suite de la page 1)

les vagues ni au navire qui lutte contre la tempête, il est semblable à l'épave ballottée et entraînée par les flots.

Monsieur juste-milieu est partisan du patois (nous le sommes aussi et plus que lui) mais il n'est pas partisan du français, ou alors très timidement, **proportionnellement** à la volonté des valdôtains, de tous naturellement, y compris les immigrés, plus ou moins indifférents ou hostiles, y compris même ses ennemis déclarés, car ils sont tous électeurs, ce qui pour lui est un argument irrésistible, l'argument par excellence, l'Argument avec la majuscule. Monsieur juste-milieu est partisan des «contingents», mais il ne l'est guère de la zone franche. Il est partisan de la protection du paysage, de la défense de la main-d'oeuvre locale, et en général de tout ce qui est valdôtain, mais cela à certaines conditions dont il a sain de multiplier le nombre au fur et à mesure qu'augmente la force de l'adversaire.

Monsieur juste-milieu craint surtout d'être accusé de «racisme». C'est son point faible, son talon d'Achille. Dès qu'on le menace de le cataloguer comme «raciste», il se met à trembler comme une feuille, il se voit déjà confondu avec les S.S. et les tortionnaires des camps de concentration, condamné au mépris universel par les constructeurs de bombes atomiques, les neo-colonialistes de tout poil et autres éminents humanistes, humanitaires, philanthropes et bienfaiteurs de l'humanité. Au lieu de contre-attaquer, il recule, capitule, met bas les armes, renonce à défendre les droits et les intérêts des valdôtains,... tout, tout, plutôt que se faire traiter de raciste par les authentiques racistes de l'autre bord! Monsieur juste-milieu est fait pour subir les pires chantages politiques, il est l'allié naturel et inconscient des maîtres-chanteurs.

Ce n'est donc pas de sa position équivoque et méprisable que nous entendons parler, quand nous soutenons la thèse de l'alliance de la tradition et du progrès. Entre la position du juste-milieu et la nôtre, il y a toute la distance qui sépare et distingue une conception statique d'une conception dynamique de la politique. De la tradition, nous ne gardons que la partie vivante, vitale et féconde, celle qui peut et doit servir de base à la construction de la **nouvelle** Maison Valdôtaine.

Dans cette **nouvelle** Maison, les immigrés ont naturellement leur place,... à condition qu'ils ne prétendent pas faire de nous de vils renégats. C'est à eux de devenir «valdôtains» (vu qu'ils ont l'air d'y tenir tellement), non à nous de renier le précieux héritage culturel et linguistique que nous tenons de nos pères. Si nous commettions cette erreur et cette lâcheté, nous ne ferions ni nos intérêts ni les leurs. Au reste, nous ne leur demandons pas, à notre tour, de renier ce qu'il y a de bon dans leurs traditions respectives. Si nous prétendions une chose de ce genre, nous serions réellement des racistes et des gens bornés. Nous leur demandons simplement de se débarrasser de leurs scories, comme nous nous efforçons de nous débarrasser des nôtres. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous construirons tous ensemble la **nouvelle** Maison Valdôtaine.

E. P.

COMUNE DI CHAMBAVE

AVVISO D'ASTA

Il giorno 29 gennaio 1972 alle ore 10, si terrà nell'ufficio comunale di Chambave, col sistema delle candele vergini, il primo esperimento di asta pubblica per il fitto dell'Alpe Châtelard, per il triennio 1972 - 1974.

L'incanto verrà aperto sul quantitativo base di Kg. 800 di fontina.

Il termine utile per la presentazione delle offerte di miglioramento del ventesimo sull'aggiudicazione provvisoria scade alle ore 10 del giorno 14 febbraio 1972.

IL SINDACO
(Aymonod Amato)

RU DE LA COLLINE

ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Le Consortium d'irrigation du Ru de la Colline engage pour la période 1er avril - 30 septembre des ouvriers pour l'arrosage par aspersion de la colline d'Aoste.

Pour tout renseignement s'adresser au Bureau, rue de Tillier, 31, tél. 40 047, ou au Président, exp. agr. Bondaz, tél. 45574 - Aoste.

1ère REUNION DU COMITE' PERMANENT DES MINORITES DE LANGUE FRANÇAISE

Le Comité permanent des minorités ethniques de langue française, constitué à Genève le 17 avril dernier, a tenu sa première séance à Bruxelles les 11 et 12 décembre 1971. Il a nommé son Bureau comme suit pour une période de deux ans:

- Président: M. Jean Pirotte, président de «Wallonie Libre», de Gembloux, (Wallonie Belgique).
- Vice°président: M. Pierre Fosson, vice-président de l'Union Valdôtaine, d'Aoste (Région autonome du Val d'Aoste - Italie).
- Secrétaire général: M. Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement Jurassien, de Delémont (Jura - Suisse).

Après avoir enregistré le plein succès du Congrès tenu le printemps dernier à Genève, le Comité permanent a dressé un plan visant à mettre en oeuvre les cinq résolutions votées par les congressistes. Il va entreprendre notamment une campagne pour que dans les pays de L. française on cesse de confondre «nationalité» (fait personnel durable résultant de la langue ou de l'origine) et «citoyenneté» (appartenance à un Etat).

Le Comité permanent a traité divers problèmes qui se posent aux minorités françaises. Il a décidé d'intensifier les échanges et s'est adjoint un délégué québecois résidant à Paris. Enfin, il s'est occupé de la 2e Conférence des minorités ethniques de langue française qui aura lieu à Liège en octobre 1973 sur l'invitation du bourgmestre de cette ville. Un comité d'organisation créé à cet effet commencera son travail incessamment et donnera toute l'ampleur nécessaire à cette grande manifestation de solidarité francophone.

NOUVELLES DE NOS EMIGRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'U.V. DE PARIS

Au cours de l'assemblée générale de l'Union Valdôtaine de Paris du 9 Janvier 1972, il a été procédé à l'élection de 12 administrateurs et au renouvellement des membres du bureau.

A la suite de ces élections, le Conseil d'administration de l'U.P.V. se trouve ainsi composé.

Président: Robert Cavorsin;
1er Vice-Président: Fidèle Charrère;
2me Vice-Président: Aldo Saluard;
Secrétaire: Ange Artaz;
1er Vice-secrétaire: Perrine Arnod;
2me Vice-secrétaire: Jean Pierre Réal;
Trésorier: Bernardin Réal;
Vice-trésorier: Souvenir Machet;
Conseillers: Lucien Bertaz, Huguette Cavorsin, Adolphe Champion, Denise Charrère, Emile Coquillard, Intimo Crétaz, Séraphin Cuaz, Frédéric Frachey, Emile Isabel, Thérèse Isabel, Guy Lale-Demoz, François Lale-Mury, Edouard Lillaz, René Vuillermin, Gérard Zanetta.

FEDERALISME ET COMMUNAUTES ETHNIQUES

par le professeur Guy Héraud

Le fédéralisme est ce mode d'organisation de la société qui tend à établir, dans le cadre d'institutions communes, des rapports égalitaires entre les diverses collectivités. Or, parmi celles-ci, figurent les communautés ethniques. Leur vocation naturelle, comme l'histoire le montre, est de se former en Etats et de constituer ainsi des nations reconnues. Mais ce processus légitime est contrarié par les impérialismes; il n'y a pas d'autre explication au fait que le Kurdistan, le pays Basque, la Catalogne, les Pays baltes ne soient pas aujourd'hui indépendants à l'instar de la Pologne ou de l'Irlande. Le fédéralisme implique la libération de toutes les ethnies et de toutes les minorités nationales.

Cependant, certaines ethnies ne peuvent ou ne veulent être érigées en Etats, soit parce qu'elles sont trop petites (les îles Féroé par exemple) soit parce qu'elles vivent en symbiose avec une autre communauté culturelle, dont elles n'entendent pas se séparer (les Frisons, les minorités ethniques de France, les parties celtiques de l'Ecosse, les Ladins des Dolomites, etc.) De même, certaines minorités nationales peuvent se trouver empêchées, à cause de la discontinuité territoriale, de s'unir à l'Etat homoethnique: tel est le cas des Hongrois Szekler et des Turcs du Turkestan. Dans toutes ces hypothèses, les populations auront la ressource de former des collectivités publiques territoriales (régions ou provinces autonomes, «arrondissements nationaux»).

Il peut arriver encore que le groupe ethnique, politiquement conscient et désireux de s'affirmer, ne puisse, à cause de la dispersion territoriale, être érigé ni en Etat, ni en région ou province autonome. Tel est le cas des Saxons de Transylvanie, des divers peuples de Volvodine et du Banat, des Turcs de Chypre, des francophones et des Flamands. La solution consiste alors à distinguer, d'une part, un domaine commun géré à parité (tout ce qui est lié au territoire, comme l'ordre public, et doit rester indivis) et d'autre part des domaines séparés (les affaires culturelles au sens large, les religions éventuellement), lesquels seront gérés en propre par chaque groupe ethnique. Cette solution a nom: fédéralisme personnel.

Il reste enfin le cas de populations originales par la langue et certaines formes de culture, mais qui ne possèdent pas, ou à un trop faible degré, de conscience nationale propre. Telle est actuellement la situation des Romanches en Suisse, des Sorabes en RDA, des Danois en RFA et des Allemands du Danemark, des Lapons ou Sames dans les divers Etats qui les abritent. La solution est alors ce qu'on nomme autonomie culturelle; il n'y a pas de gestion paritaire du «domaine commun», mais attribution à la minorité d'un domaine séparé, qu'elle administre en toute liberté.

LE FEDERALISME ETHNIQUE

En récapitulant, on obtient quatre situations étagées:

1° Le groupe ethnique se forme en Etat (Etat fédéré ou Etat autonome).

2° Le groupe ethnique se forme en collectivité publique territoriale.

3° Le groupe ethnique est constitué en collectivité publique non-territoriale (fédéralisme personnel).

4° Le groupe ethnique dispose d'une simple autonomie culturelle.

Les trois premières hypothèses peuvent être considérées, *lato sensu*, comme relevant du fédéralisme. Ce fédéralisme lui-même doit être qualifié d'ethnique («fédéralisme ethnique»), car les structures fédérales (Etats fédérés) ou quasi-fédérales (régions, arrondissements autonomes), que l'on observe, saisissent directement une réalité ethnique et ont été consciemment établies dans ce but. Le fédéralisme ethnique s'articule sur la réalité ethnique.

LE FEDERALISME HISTORIQUE

Or, il existe une autre variété de fédéralisme politique, fédéralisme que nous pourrions appeler «anethnique» parce qu'il n'a pas en vue d'exprimer des réalités ethniques. On le voit à l'oeuvre dans les fédérations historiques (Etats Unis d'Amérique, Canada, République fédérale d'Allemagne, Autriche). Ces structures ne fédèrent pas des ethnies (des ethnies organisées tout exprès en Etats), mais des Etats qui se sont formés dans le cours de l'histoire indépendamment de toute considération ethnique, et dont certains au moins préexistaient à la fondation de la fédération.

Lorsque la fédération est ethniquement homogène, officiellement et d'aspiration, sinon en réalité -comme c'est le cas de l'Allemagne, de l'Autriche, des Etats-Unis, de l'Australie - le fédéralisme est, par hypothèse, dépourvu de signification ethnique et se réduit à une forme d'aménagement constitutionnel. Quand l'Etat fédéral est poly-ethnique, le fédéralisme peut, au contraire, acquérir une vocation ethnique: tel est le cas de la Suisse, du Canada et, dans une certaine mesure, de l'Afrique du Sud. Cette signification n'est pas officiellement consacrée ni même avouée (en Suisse par exemple). Elle n'en présente pas moins un réel intérêt et doit être analysée.

Guy Héraud

TORREFACTION **Bianquin Ildo**

27 Rue De Tillier
Tél. 41.123
AOSTE

LA VIE DE L'UNION

SECTION D'ARNAD

La Section d'Arnad a été la première à se réunir pour procéder au renouvellement de son Comité de direction, qui est formé comme suit:
Président: M. Renzo Roland;
Vice-Président: M. Jean Roland;
Secrétaire: M. Elio Cortinovis;
Conseillers: M.M. Marcel Girod, Robert Varisellaz, Serge Lateltin, Serge Bosini.

SECTION DE DONNAZ

La Section de Donnaz a procédé au renouvellement de son Comité de direction le 11 décembre. Etaient présents à la réunion le Syndic de la commune M. Glésaz, l'assesseur Zanolli et plusieurs conseillers communaux. M. Andrione, d'Aoste, qui représentait le Comité exécutif de l'UV, fit un exposé de la situation politique. Le Comité de direction de la section élu à cette occasion est formé des personnes suivantes:
Président: M. Serge Dalle;
Secrétaire: M. Renzo Paris;
Conseillers: M.M. Silvio Pramotton, Pierre-Paul Pramotton, Candide Pramotton, Gino Agnesod.

SECTION D'OYACE

Le 23 décembre, les unionistes d'Oyace ont procédé au renouvellement du Comité de direction de leur Section, qui résulte formé comme suit:
Président: M. Hector Favre;
Vice-président: M. Elviro Favre;
Secrétaire: M. Camille Favre;
Conseillers: M.M. Souvenir Chenal et Donat Petitjacques.

VALDOTAINS
Renouvelez votre abonnement au
«PEUPLE VALDOTAIN»

LES RACISTES

(Suite de la page 1)

tent à parler français de temps à autre, en quoi le fait d'avoir démontré le manque de cohérence ou de sincérité des D.P. à l'égard de notre langue peuvent-ils justifier l'accusation de racisme portée contre nous, on ne réussit pas à le comprendre. On ne comprend pas non plus comment et pourquoi tout cela serait contraire au bilinguisme.

S'il y a quelqu'un, ici, qui se montre intolérant, ce n'est pas nous, c'est notre illustre contradicteur, qui s'inquiète sans raison et se scandalise sottement parce que nous défendons la langue de nos pères, - laquelle langue, remarquez bien, se trouve injustement dans une position d'infériorité par rapport à l'italien et a donc besoin d'être soutenue et défendue.

Il est clair que notre adversaire veut maintenir cette suprématie de l'italien sur le français. Il est même probable qu'il souhaite la lente disparition de celui-ci. C'est pour cela qu'il se dresse sur ses ergots quand nous demandons à nos compatriotes de rester fidèles à leur langue. Notre conduite dérange ses plans, qui se fondent sur le découragement, la résignation, l'indifférence de trop de valdôtains indignes de leur passé. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour reconnaître en lui un disciple de feu Vegezzi-Ruscalla et des autres nationalistes péninsulaires qui s'acharnent contre notre langue depuis plus de cent ans, mais qui n'ont pas réussi à la bannir de la Vallée d'Aoste, ni par l'astuce (méthode national-libérale) ni par la violence (méthode national-fasciste).

Pour bannir la langue française de la Vallée d'Aoste il faut en bannir les Valdôtains, il faut faire place nette, «piazza pulita»,... à la manière national-socialiste. - Voilà ce que certains gallophobes impénitents n'ont pas encore compris et ne comprendront probablement jamais.

COMBEFROIDE

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1.000 - (semestre L. 600)
Etranger L. 2.000 - Soutien L. 5.000
C.C. N° 2/ 40412

DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N° 2 du 24-5-1954
Imprimé par L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - - 11100 AOSTE

A travers la Vallée

INTERPELLATION AU SUJET DU RU POMPILLARD

ROISAN - Un autre éboulement causé par des infiltrations du Ru Pompillard a fait l'objet d'une interpellation des conseillers Fosson, Caveri, Andrione au Conseil de la Vallée, lors de la séance du 14 janvier.

Une pétition signée par une cinquantaine de propriétaires et d'habitants du village de Closellinaz, réclamant des dommages-intérêts et demandant de faire au plus tôt des travaux de renforcement du Ru, avait été présentée au président du Consorce précédemment.

L'assesseur régional compétent a répondu à l'interpellation des conseillers unionistes en rendant compte de la réponse du président du Ru, qui repousse toute responsabilité concernant l'éboulement du 10 novembre dernier, le Ru n'étant pas «chargé» à cette époque, mais reconnaît la nécessité de faire des travaux de réparation et de renforcement.

VOL DANS UN BAR D'AOSTE

La nuit du 10 au 11 janvier des malfaiteurs sont pénétrés dans le Bar Augustus, place de l'Arc d'Auguste, et ont volé une cinquantaine de mille lires contenues dans la caisse ainsi qu'un anneau appartenant à la gérante.

De nombreux vols ont été commis également sur des autos garées à la périphérie d'Aoste. Les malfaiteurs se sont emparés de tournedisques, radios et autres objets qui avaient été laissés dans les voitures.

Des voleurs ont forcé et vidé le tronc des offrandes de l'église de Sainte-Croix. Un vol du genre avait déjà été commis dans la même église la veille de l'Epiphanie.

UN PENSIONNE' TROUVE' MORT DANS SA CHAMBRE

Le 14 janvier, un retraité, Umberto Calamon, âgé de 60 ans, né à Vicenza, a été trouvé mort dans la chambrette où il logeait, au numéro 79 de la rue Croix-de-Ville. L'infortuné ne possédait pour tout appareil de chauffage qu'un petit fourneau sur lequel il faisait cuire ses aliments.

UNE ECOLE POUR INFIRMIERS PROFESSIONNELS

Le 1er février on inaugurera à Aoste une Ecole pour infirmiers professionnels.

Le conseil d'administration de l'école, installé dans ses fonctions par M. Pierre Vietti, président administratif de l'Hôpital d'Aoste, est formé comme suit: 3 représentants de l'administration de l'hôpital (M.M. Luboz, Ruddaz et Savoye); 2 représentants de l'administration régionale (le prof. De Vito, nommé par l'Assessorat de la Santé et le prof. Tagliani, nommé par l'Assessorat de l'I.P.); 1 représentant des organisations syndicales (l'infirmière professionnelle Gilda Deval); le surintendant de l'hôpital, prof. Bianchi, qui remplira les fonctions de directeur didactique. Mlle Rina Ghellere, ex-chef de salle à l'hôpital, a été nommée directrice de l'école.

L'école pour infirmiers professionnels comprend un cours de deux années, avec des examens pour le passage de la première à la deuxième année et des examens finals. Elle permettra aux élèves d'obtenir le diplôme d'infirmier professionnel et de fréquenter ultérieurement et éventuellement un troisième cours d'une année pour chefs de salle et assistants sanitaires.

VIEILLARD BLESSE' MORTELLEMENT PAR UNE AUTO-PIRATE

Un vieillard de 94 ans, Angelo Botto, qui avait été renversé par une auto inconnue le 2 janvier, rue Saint-Martin-de-Corléans, est mort le 10 janvier à l'hôpital d'Aoste, où il avait été transporté à la suite de l'accident. L'infortuné, qui résidait à Cellamonte (Alessandria), était venu à Aoste pour passer les fêtes de Noël et du nouvel an avec son fils, hôtelier dans notre ville.

Un enfant de six ans, Giuseppe Iurmanò, a été victime aussi d'un accident pendant qu'il traversait la route près du Stade Tesolin, rue Chambarlet. Une Fiat «600» conduite par Pierluigi Pinnacoli, 28 ans, l'a happé au passage et blessé grièvement à la poitrine et aux membres. A l'hôpital, où il a été transporté immédiatement, l'on a constaté entre autres une fracture du coude gauche.

VILLA DEVALISEE A VERRES

VERRES - Le 10 janvier des cambrioleurs sont pénétrés, pendant l'absence du gardien, dans une villa de l'ingénieur Binel, résidant à Aoste, et ont fait main basse sur différents objets pour une valeur de 300 mille lires environ.

Un autre vol a été commis dans un bar de Verrès, où une cliente, qui assistait à une trasmission de la TV en compagnie de son mari, s'est fait chiper un manteau de fourrure de la valeur de deux millions, qui avait été pendu imprudemment à une patère.

L'on soupçonne des deux vols un jeune couple qui rôde depuis quelque temps dans la basse Vallée et qui avait déjà tenté de voler une auto à Issogne.

ACCIDENT DE LA ROUTE

CHATILLON - Le 14 janvier, un peu après minuit, Maurice Volget, 56 ans, de Brissogne, a été victime d'un grave accident de la route sur la nat. 26, près du hameau de Breil.

A la suite d'un dérapage, sa voiture est allée finir contre une autre auto, conduite par Maurice Vagneur, 34 ans, de Saint-Vincent, qui venait en sens contraire. Blessé grièvement à la tête, M. Volget a été secouru immédiatement par M. Vagneur et transporté à l'hôpital d'Aoste sur une voiture de passage.

x x x

MORGEX - Mariage

En cette vie humaine muable deux coeurs se sont entendus: M. Quinson Adelio de la Rouine (Morgex) et Mlle Bal Angèle de Pré St. Didier se sont juré fidélité réciproque et aide mutuelle pour la vie.

Nos félicitations et souhaits de bonheur à ce nouveau foyer valdôtain.

POLLEIN - Naissance

Le 8 Janvier, une petite Annalise est venue réjouir le foyer de M. Maurice Celesia et Mme Léa.

Félicitations aux parents et souhaits de prospérité au bébé.

VERRAYES - Décès

Le 15/12/71, est décédé à Verrayes Silvain Meynet, âgé de 62 ans.

Nos condoléances à sa famille.

Pe pocca sou dz'étsandzo de
viëille moutre ç'atot de nouve

● ORFEVRERIE
● HORLOGERIE
● ARGENTERIE

Marino Pasquettaz
AOSTE — 40, Rue Festaz
(angle Avenue de la Gare) ☎ 44.503